



## **Rapport de Transparence**

### **1. Introduction**

Ce rapport est établi conformément aux exigences suivantes à l'article 23 de la loi du 7 décembre 2016 portant organisation de la profession et de la supervision publique des réviseurs d'entreprises et l'article 13 du Règlement européen (UE) n° 537/2014.

Par ailleurs, un rapport de transparence est exigé en vertu :

- de l'article L1523-24 paragraphe 3 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation pour les réviseurs qui sont nommés commissaires dans une Intercommunale ;
- de l'article 7 du Décret wallon du 30 avril 2009 modifiant l'article 152 quinquies du Code Wallon du Logement pour les réviseurs qui sont nommés commissaires dans une Société de Logement de Service Public.

•

### **2. Structure juridique et structure des fonds propres**

PITON & CIE Réviseurs d'Entreprises est une société à responsabilité limitée (BCE 0884.529.934), dont le siège social est établi Voie de l'Air Pur 56, 4052 BEAUFAYS. Elle est inscrite au registre public sous le numéro B00646

Les apports propres indisponibles de la société s'élèvent à 24.500 € représenté par 2.148 actions sans désignation de valeur nominale détenues par J-C PITON et par Valérie PITON, Réviseurs d'entreprises.

### **3. Appartenance à un réseau**

Le cabinet fait partie du réseau PITON-APH, inscrit au registre public sous le numéro N00060.

Ce réseau est constitué par :

- 1) La SRL PITON & Cie, Réviseurs d'Entreprises, décrite ci-avant, objet du présent rapport de transparence
  
- 2) La SRL APH AUDIT (anciennement André PREUD'HOMME & Co) est une société à responsabilité limitée (BCE 0473.196.682), dont le siège social est établi Voie de l'Air Pur,56, 4052 BEAUFAYS. Elle est inscrite au registre public sous le numéro B00430
  
- 3) Madame Valérie PITON, Réviseur d'Entreprises, inscrite au registre public sous le numéro A2087
- 4) Monsieur Jean-Claude PITON, Réviseur d'Entreprises, inscrit au registre public sous le numéro A1100.

Les membres de ce réseau n'interviennent qu'en Belgique.

### **4. Description de la structure de gouvernance**

L'administration de la société est prise en charge par les personnes suivantes :

- Madame Valérie PITON, Réviseur d'entreprises ;
- Monsieur Jean-Claude PITON, Réviseur d'entreprises.

Ces personnes ont été nommées administrateurs et assurent la gestion opérationnelle et la surveillance générale du cabinet.

### **5. Système de contrôle qualité interne**

Le réseau PITON -APH a mis en place un système de contrôle qualité interne basé sur les normes ISA et la norme ISQC1 de l'IFAC complétées de dispositions nationales spécifiques le cas échéant.

Le système de contrôle qualité interne comprend des procédures couvrant les composantes suivantes :

- les règles éthiques ;
- l'acceptation, la poursuite et le maintien de la relation client ;
- les ressources humaines ;

- la réalisation des missions et le respect des normes d'exercice professionnel;
- le suivi et la documentation du système de contrôle qualité ;
- le secret professionnel et les modalités de correspondance.

Cette démarche a notamment conduit à l'utilisation du logiciel d'audit CaseWare Working Papers afin de structurer l'approche d'audit en conformité avec les normes d'audit ISA.

Une revue préalable des dossiers de contrôle est appliquée pour tous les dossiers jugés significatifs, ou présentant des risques d'audit significatifs, notamment en raison de la nature des activités, de difficultés financières, de modifications importantes dans la structure ou le fonctionnement, ou de lacunes dans l'organisation administrative. Le dossier d'audit fait alors l'objet d'une revue par les associés avant la signature du rapport de révision.

Les gérants du cabinet confirment que leur système interne de contrôle qualité fonctionne efficacement.

## **6. Le contrôle de qualité organisé par le Collège de Supervision des Réviseurs d'Entreprises**

Les principes du contrôle qualité sont prévus par l'article 33 de la loi du 22 juillet 1953 et par l'arrêté royal du 26 avril 2007 organisant la surveillance et le contrôle de qualité. La loi du 7 décembre 2016, portant organisation de la profession et de la supervision publique des réviseurs d'entreprises, a profondément réformé la supervision des réviseurs d'entreprises. Cette réforme octroie une compétence centrale au Collège de supervision des réviseurs d'entreprise.

Tous les réviseurs d'entreprises du cabinet font périodiquement l'objet d'un contrôle de qualité externe.

Le dernier contrôle de qualité de l'IRE auquel le cabinet PITON & CIE Réviseurs d'Entreprises a été soumis date de la fin de l'année 2015. Il s'est soldé avec satisfaction.

## **7. Pratiques d'indépendance**

Les pratiques d'indépendance mises en place au sein de notre cabinet de révision visent à s'assurer du respect des dispositions légales applicables en Belgique ainsi que des normes édictées par l'Institut des réviseurs d'Entreprises.



PITON & CIE Réviseurs d'entreprises fait confirmer par écrit l'indépendance et l'intégrité de tous ses associés, employés et collaborateurs. Cette indépendance permet à notre cabinet de se prémunir de conflits d'intérêts et d'incompatibilités pour la réalisation de ses missions.

Conformément au système de contrôle qualité, l'indépendance est vérifiée spécifiquement lors de l'acceptation du client et ensuite, annuellement, lors de l'évaluation du maintien de la relation avec l'ensemble des clients.

Nous confirmons que notre cabinet respecte les règles d'indépendance et qu'une vérification interne de ces exigences d'indépendance est effectuée.

## **8. Rotation externe**

Les dispositions en matière de rotation instaurées par la législation belge ont été mises en œuvre par notre réseau PITON-APH.

Notre réseau n'effectue aucun contrôle légal de comptes d'entités d'intérêt public.

Le cabinet chargé de la réalisation du contrôle légal des comptes d'intercommunales ou sociétés de logements publics n'est nommé que pour une durée maximale de trois ans renouvelable une seule fois de façon successive au niveau d'un même cabinet ou d'un même réseau.

## **9. Formation permanente**

Le cabinet de révision organise la formation continue des réviseurs d'entreprises et de ses collaborateurs au travers de journées d'études, séminaires organisées par l'institut des réviseurs d'entreprises, de séminaires organisés par des universités, établissements d'enseignement supérieur, associations ou professionnels de la formation.

La norme de l'Institut des Réviseurs d'Entreprises relative à la formation continue prévoit que les réviseurs d'entreprises doivent consacrer au moins 40 heures effectives par an, à atteindre sur une période de trois ans moyennant un minimum de 20 heures par an, aux activités contribuant à leur développement professionnel continu par l'amélioration de leurs connaissances professionnelles.

Les actionnaires et collaborateurs réviseurs au sein du cabinet satisfont à cette exigence.



## **10. Information financière**

Les comptes annuels de PITON & CIE Réviseurs d'entreprises SPRL sont clôturés le 31 décembre de chaque année. Ils sont disponibles sur le site de la Banque Nationale de Belgique (<http://www.bnb.be>).

## **11. Les informations sur les bases de rémunération des associés**

Les rémunérations des associés sont déterminées sur une base d'une rémunération fixe mensuelle. Une facturation mensuelle est réalisée entre la SRL PITON & Cie Réviseurs d'entreprises et sa filiale, la SRL APH AUDIT en fonction des prestations réelles réalisées.

## **12. Liste des Intercommunales pour lesquelles le cabinet ou le réseau a effectué un contrôle légal des comptes au cours de l'exercice écoulé**

- SCRL IDELUX ;
- SCRL IDELUX FINANCES ;
- SCRL AIVE ;
- SCRL IDELUX PROJETS PUBLICS ;
- SCRL ISOSL ;
- SCRL SOFILUX ;
- SCRL AISDE ;
- SCRL AIEC ;
- ASBL INTERCOMMUNALE RESIDENCE SAINT-HUBERT ;

## **13. Liste des Sociétés de Logement de service public pour lesquelles le cabinet ou le réseau a effectué un contrôle légal des comptes au cours de l'exercice écoulé**

- SCRL HABITATIONS SUD LUXEMBOURG ;
- SCRL LES LOGIS ANDENNAIS

## **14. Liste des entités d'intérêt public pour lesquelles le cabinet a effectué un contrôle légal des comptes**

*Les entités d'intérêt public* sont définies comme étant les sociétés cotées au sens de l'article 4 du Code des Sociétés, les établissements de crédit et les compagnies d'assurances.

*Les entités d'intérêt public* pour lesquelles le cabinet ou le réseau a exercé un mandat de commissaire durant l'exercice écoulé sont :

Néant.

## **15. Actualisation**

Les éléments d'information repris dans ce présent rapport ont été actualisés en date du 29 janvier 2020.

Fait à Beaufays, le 29 janvier 2020  
PITON & CIE Réviseurs d'entreprises SRL  
Valérie PITON  
Administratrice

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'V. Piton', is written over a horizontal line.